

DÉCISION N°53-2025

Objet : Marché public – Signature marché « Accompagnement à la communication stratégique interne et externe à la CCPM » – Consultation : 2025 – 002 – ADM

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 12 avril 2018 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ;
- **Vu** le marché sans publicité ni mise en concurrence attribué à CREAMEDIA.COM;
- **Vu** les crédits nécessaires inscrits au budget ;

DÉCIDE

- D'effectuer le paiement à l'entreprise CREAMEDIA.COM d'un montant de **13 200 €**, TVA non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts, soit un total de **13 200 € TTC**. Ce marché est reconductible tacitement, il comprend deux reconductions.
- Ce montant correspond au marché pour l'accompagnement à la communication stratégique interne et externe à la CCPM.

Fait à Maïche, le 10/07/2025

Franck VILLEMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 16/07/25